CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27795** **VALABLE JUSQU'AU** **13/05/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1878

Raison sociale : GMP SAS - GUILLIN MACONNERIE ET PATRIMOINE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/03/2019

Capital : 130 000

1 ROUTE DE BEAUJEU
69430 LANTIGNIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE

Siret : 328 823 174 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 80 00069

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021460277904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021460277904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 74 04 85 76 **Fax :**

Portable : 06 33 16 31 50

Responsabilité légale :
AKWABA (848 949 731) / BESSON BRUNO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.guillin-mp.fr

E-mail : bruno.besson@guillin-mp.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 121 856 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	11	11/04/2024
2171	Taille et pose de pierre		11/04/2024
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	4	11/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 10:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.